

Décision relative à la composition de la Formation Spécialisée de Service en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F4SCT) de la Délégation régionale Paris IDF Centre Nord

Décision n° 2025-2

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu les procès-verbaux du 8 décembre 2022 établis par le bureau de vote en charge du dépouillement de l'élection du comité social d'administration d'établissement,

DECIDE :

Article 1er – La Formation Spécialisée de Service en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F4SCT) de la Délégation Paris IDF Centre Nord est composée ainsi qu'il suit :

1- Président et représentant :

- Mme Claire De MARGUERYE, Déléguée régionale et présidente de la F4SCT
- Mme Sabrina SAHNOUN, Adjointe au Délégué régional/Responsable des Ressources Humaines
- Mme Fabienne THORAVALE, Adjointe à la Responsable des Ressources Humaines

2- Représentants des personnels :

Titulaires	Suppléants
Brigitte GUILLON (SGEN-CFDT)	Laurence PIBOUIN-FRAGNER (SGEN-CFDT)
Nathalie ANDROCLES (SGEN-CFDT)	Nicaise COMMINS (SGEN-CFDT)
Valérie GRATIO (SNCS-FSU)	Sabrina DOBLAS (SNCS-FSU)
Abdel MANSOURI (SNCS-FSU)	Sarah AWAN TOOR (SNCS-FSU)
Sylvie FABREGA (SNTRS-CGT)	Nathalie SERVEL (SNTRS-CGT)
Valérie DESSIRIER (SNTRS-CGT)	Sylvie THOMASSEAU (SNTRS-CGT)
Jean-Luc POYET (UNSA)	Estelle ROBIDEL (UNSA)

Article 2 – Les médecins du travail et les conseillers de prévention de la Délégation régionale assistent aux réunions et aux travaux de la F4SCT :

Médecin du travail :

- Alain RUSCONI

Conseillère de prévention :

- Meriem KADRI

Conseillère de prévention adjointe :

- Céline CANDALH

Article 3 – L'inspecteur santé et sécurité au travail peut assister aux travaux du comité. Il est informé des réunions et de l'ordre du jour.

Article 4 – La durée du mandat des membres de la F4SCT est de quatre ans, à compter du 1^{er} février 2023.

Fait à Paris, le 30/06/2025

Pour le Président-directeur général
La Déléguée Régionale
de la DR Paris IDF Centre Nord

Claire de MARGUERYE

